

Prévention du risque infectieux lié à l'environnement

Le réseau d'eau chaude sanitaire en ESMS (EHPAD, EAM, MAS)

Contexte

Le référentiel d'évaluation de la qualité des établissements, des services sociaux et médico-sociaux de l'HAS de mars 2022 précise que les établissements médico-sociaux définissent une stratégie de prévention et de maîtrise du risque infectieux et s'assurent de sa mise en œuvre. Il précise aussi que les professionnels sont régulièrement sensibilisés et/ou formés à la prévention et à la maîtrise du risque infectieux.

L'instruction du 15 juin 2016 vise l'engagement de tous les EMS dans la démarche d'analyse du risque infectieux (DAMRI). Le chapitre II-5 du DARI concerne la maîtrise du risque infectieux lié à l'eau. Celle-ci repose sur la conception et la maintenance des réseaux, l'entretien des points de distribution, la prise en compte de la vulnérabilité des patients/résidents et de leur exposition à l'eau pour ses différents usages. Elle s'appuie sur des recommandations et la réglementation en vigueur.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre le mode de fonctionnement des installations (production ECS, réseaux d'eau sanitaire et traitements d'eau associés).
- Mettre en œuvre les mesures préventives et curatives.
- Utiliser et faire vivre le carnet sanitaire.

Publics

Techniciens de maintenance/personnes réalisant les actions de maintenance du réseau d'eau chaude sanitaire.

Ne sont pas concernés les responsables des services techniques, les professionnels des équipes d'hygiène.

Responsables pédagogiques

CPias Auvergne Rhône-Alpes
OFIS

Date et lieu :

13 septembre 2023

EHPAD DE Loubeyrat
63410
Loubeyrat

Durée :

1 jour

Effectif :

15 personnes

Prix :

220 € par participant

Méthodes pédagogiques et encadrement

Cours magistraux.
Documents pédagogiques.
Echanges et cas concrets.
Visite sous station.

La formation donne lieu à une évaluation de satisfaction. Un tour de table collectif avec le formateur permet aux participants de présenter leur PAP (Plan d'Actions Personnalisé).

Programme indicatif

Legionella pneumophila et Légionellose.
Les différentes catégories d'eau en ESMS.
Réglementation relative à la lutte contre les légionelles et le maintien des températures dans les réseaux ECS.
Mesures préventives et curatives contre les légionelles.
Surveillance et suivi du réseau d'eau : le carnet sanitaire.